

Violences conjugales : comment agir ?

Dans le cadre de vos missions, vous pouvez être amené à être en relation avec des **victimes majeures de violences** au sein du couple, soit parce qu'elle vous **ont révélé subir ou avoir subi des violences** et/ou soit parce que **vous avez repéré une situation de violences**.

Comment agir ?

Pour acquérir les bons réflexes et ainsi aider au mieux les victimes de violences le préfet du Val d'Oise met à votre disposition **un guide des bonnes pratiques à adopter** (voir l'onglet DOCUMENTS).

Dans ce guide vous pouvez retrouver :

- **Certains articles de lois détaillés**
- **Comment repérer et accueillir une victime de violences conjugales**
- **Quelle posture adopter**
- **Comment agir**
- **Tous les contacts utiles**

RAPPEL :

Les formes de violences au sein du couple sont multiples et peuvent se cumuler : verbales, physiques, psychologiques, économiques, administratives, sexuelles, matérielles et cyber-violences.

Les conséquences pour la victime et les enfants peuvent être multiples et désastreuses : peur, état de tension, stress post-traumatique, atteintes physiques, homicides...

Grâce à votre aide la victime saura qui contacter.

Contact

Numéro d'écoute national anonyme et gratuit :

3919

Numéro d'aide aux victimes gratuit :

116 006

CIDFF95 : Accompagnement juridique, psychologique et social

01 30 32 72 29

[**contact@cidff95.fr**](mailto:contact@cidff95.fr)

[**http://cidff95.fr**](http://cidff95.fr)

Du côté des femmes : accueil et accompagnement spécialisé

01 30 73 51 52

[**cfemmes@ducotedesfemmes.asso.fr**](mailto:cfemmes@ducotedesfemmes.asso.fr)

Ordre des avocats du Val d'Oise

[**http://www.avocat-95.fr**](http://www.avocat-95.fr)

Documents

[Guide : les bons réflexes face à une victime de violences conjugales](#)

Liens utiles

[Portail de signalements des victimes](#)